

d'unisager l'adoption d'une attitude de dignité, par exemple en adressant à M. le Préfet la démission collective du Conseil Municipal puisqu'au lieu ses fonctions doivent cesser à la suite de l'arrestation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal se rangeant à la proposition du Maire, lui demande de transmettre à M. le Préfet la démission collective du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à seize heures.

Et ont signé les membres présents.

A. Le Barreux
 J. Pouppez
 J. Jarry
 A. Lambert

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le seize septembre mil neufcent quarante-quatre à quinze heures.

Ordre du jour.

- 1 Reinstallation du Conseil Municipal
- 2 Election des adjoints
- 3 Nomination des Commissions.

Reze, le 13 septembre 1944

Le Maire

J. Tignais

Séance du 16 septembre 1944

Le seize septembre mil neufcent quarante-quatre, le quinze heures, le Conseil Municipal de la commune de Reze, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Tignais, maire.

Étaient présents: M. Tignais, Gar-Mareilliet, Couguron, Guérin, Courpin, Lorin, Marcheteau, Ordronneau, Lafont,



Barrau, Jamneau, Loandreau, Gendronneau, Goutherie, Haumont, Giraud, Boutin, Massiera, Olive et Charlot.
 Était absent: M. Fabrice.

Les Conseillers présents formant la majorité des Membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

M. Guerin a été désigné et a accepté cette fonction.

Réinstauration de la Municipalité élue. - M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté de M. le Préfet, en date du 8 septembre, qui rétablit dans leurs fonctions de conseillers municipaux, les Membres de la Municipalité de Reze qui avait été dissoute sur l'ordre du gouvernement anti-national de Tichet, par arrêté du 1^{er} mars 1941. En conséquence, il déclare réinstallés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux, les Membres de la Municipalité élue en 1935.

Ensuite, en présence de M. Mishq, délégué du Mouvement de la Libération Nationale, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation tragique de la France au 6 mars 1941, date de sa dernière séance. Aucun de ses Membres n'avait jamais désespéré des destinées de la Patrie et c'est en chant de la Marseillaise et au cri de "Vive la République" qu'il avait clos sa dernière délibération et faisant des vœux pour la libération du sol national.

Grâce à l'appel lancé par le général de Gaulle, toutes les forces du Pays se sont réunies: la France est en grande partie libérée, la République restaurée. Le Conseil Municipal reprend ses fonctions sous les auspices de la Liberté et saura, jusqu'à la prochaine consultation électorale, travailler pour le bien-être de la Commune.

Puis M. le Maire invite le Conseil Municipal à accorder une minute de recueillement, comme hommage à ses membres décedés, aux Morts pour la Patrie et à ses martyrs. Ensuite tous les Membres, en chœur, chantent la "Marseillaise" et terminent aux cris de "Vive la France! Vive la République! Vive de Gaulle!"

Election des adjoints. - M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à bulletin secret à l'élection de quatre adjoints.



Ont obtenu:

M. M. Guérin Jean 21 voix

Gar. Marilliet 20 voix

Boutin Arthur 18 voix

Giraud Jean 17 voix

M. M. Guérin, Gar. Marilliet, Boutin et Giraud ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus, adjoints au Maire.

Délégués au Bureau de Bienfaisance. M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir nommer deux délégués comme Membres de la Commission du Bureau de Bienfaisance.

Ont été désignés:

M. M. Cougeron Léon, 15 voix

Gar. Marilliet Gabriel 13 voix.

Commissions diverses. Ensuite M. le Maire demande au Conseil de désigner les Membres des diverses Commissions qui ont été formées ainsi qu'il suit:

Travaux publics: Cougeron, Ollive, Massieux, Charlot, Haumout, Fabrice, Ordronneau.

Finances: Turpin, Landreau, Goutière, Lorin, Lefort, Gombonneau.

Ecoles et hygiène: Marcheteau, Barreau, Clouet, Jansau, Ollive et Charlot.

Adresse au Général de Gaulle. En fin de séance, le Conseil Municipal prie M. le Préfet de bien vouloir transmettre au Général de Gaulle, l'adresse suivante, adoptée à l'unanimité des Membres présents:

« Le Conseil Municipal de Beezé, dissout par décret de l'Usurpateur, réintégré le 8 septembre 1944, exprime sa fidélité au Gouvernement Provisoire de la République Française et adresse au Général de Gaulle ses sentiments d'admiration et de reconnaissance pour la persévérance qu'il a toujours montrée pour libérer la France du joug allemand, malgré les nombreuses difficultés qu'il a rencontrées.

« Il associe dans ses vœux les soldats de la Résistance qui ont lutté dans l'ombre au péril de leur vie, et s'incline profondément devant les nombreux martyrs qui sont morts pour la France et la Liberté.

Il souhaite ardemment que l'on active le nettoyage des traîtres, des collaborateurs et de tous ceux qui ont édifié des fortunes scandaleuses en servant basement les Boches. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures trente.

Gar. Marilliet
J. Cougeron
Boutin
Giraud

20719

Massieux

Gombonneau

Marcheteau

Barreau

Clouet

Jansau